

**Séance du 28 novembre 2023  
Délibération n°2023-52**

L'an deux mille vingt trois, le 28 novembre, à la salle du Conseil, à 20h00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Amélie ENJOLRAS, Marc GAYT, Gilles KACZMAREK, Sylvie JOUVE, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Jean Christophe PRORIOLE et Bernard SOUTON.

Absents : Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE et Gilles TRONCHON.

Procurations : Elodie DELABRE a donné procuration à Josette POTUS et Gilles TRONCHON a donné procuration à Bernard SOUTON.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 20 novembre 2023.

**Objet : Fléchage des dépenses d'investissement : 1<sup>er</sup> trimestre 2024.**

Le Maire rappelle que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Total des crédits ouverts en 2023 (hors 001 et 16) :

- 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 17 450 €
- 204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 40 823.63 €
- 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES : 67 554.49 €
- 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES : 32 927.16 €

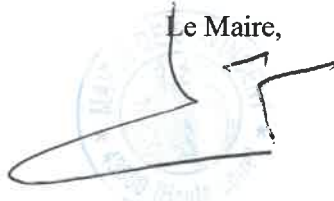
Soit un total de 158 755.28 € x 25 % = **39 688.82 €**

Dans le cadre du quart des crédits d'investissement « à reporter », il convient d'indiquer le montant et les comptes auxquels nous affectons les sommes :

Compte	2041582	15 270.84 €	
Compte	2151	3 901.20 €	
Compte	21838	980 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>20 152.04 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité arrête les montants définitifs ci-dessus.

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **12 DEC. 2023** et  
publication le **12 DEC. 2023**